

“région, à la condition qu’ils versent à la caisse régionale de l’Oeuvre une cotisation d’au moins deux piastres par an.

“Les *privilèges* suivants leur seront accordés: 1. “Participation aux mérites des membres de la Ligue; “2. une messe célébrée chaque mois à leurs intentions; “3. un abonnement au Bulletin de la Ligue.”

De tels privilèges sont assurément de nature à provoquer de la sympathie pour notre oeuvre, et méritent que nous les fassions valoir auprès des amis de la ligue.

Dans tous les cas, Messieurs, et ce sera mon dernier mot, le Conseil Fédéral, qui veut entreprendre toutes sortes d’oeuvres pour venir en aide à la classe ouvrière et l’arracher aux influences néfastes qui cherchent à s’emparer d’elle, compte sur votre concours, et je suis convaincu qu’il ne sera pas trompé dans son attente.

---